

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

Présents : P. Aloupis - B. Ang - J-L. Baldacci - C. Baruch – I. Béguier – S. Cabrera - M-C. Camus-Delage - E. Castells-Mourier - E. Chauvet - A. Faure-Bismuth - N. Franck - C-M. François-Poncet - A. Gibeault - J. Glas - V. Kapsambelis - C. Lechartier-Atlas – S. Lepastier - J. Lucchini - F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg - H. Suarez-Labat

Excusés (représentés) : Jacques Angelergues - I. Martin-Kamieniak

Invités présents : M. Aisenstein et B. Chervet (secrétaires scientifiques du CPLF), P. Denis (président de la commission scientifique)

Invité excusé : C. Saint-Paul Laffont (présidente sortante de la CRR)

Le quorum des membres présents du CA est atteint, la séance peut débuter.

Rappel : *Il n'est pas possible d'inviter plus du tiers du nombre d'administrateurs (soit 8 au maximum) par CA, mais l'ordre du jour sera envoyé aux anciens invités. Ceux-ci, sur des points les concernant, pourront demander à la secrétaire générale à être invités si cela est possible.*

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 juin 2017

Le procès-verbal du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2/ Demandes d'agrément

Quatre demandes d'agrément d'AAeF au titre de membre adhérent, à jour du paiement de leurs droits, sont soumises au CA : Julia-Flore ALIBERT, Riadh BEN REJEB, Françoise CHAINE, Catherine DUCARRE.

En l'absence d'opposition circonstanciée ou de réserves par courrier des membres ou de la part des membres du CA, les quatre demandes au titre de membres adhérents sont agréées par le conseil d'administration.

3/ CPLF

- Paul Denis, président de la commission scientifique, présente les résultats de l'évaluation par questionnaire, proposée aux participants du CPLF 2017. Il y a eu 20% de réponses. Selon ces réponses, la nouvelle formule est très majoritairement appréciée, avec quelques critiques sur certaines des tables rondes qui n'ont pas rempli leur rôle. L'assistance était composée en majorité d'habités. La durée convient, et la nouvelle formule des ateliers, sur chaque rapport et sans thème, avec un relanceur, a été appréciée. Les communications préalables suscitent de l'intérêt pour la moitié des répondants. Le coût de l'inscription est jugé abordable pour les français, et pour la grande majorité des répondants, mais prohibitif pour certains étrangers. L'envoi des rapports imprimés avant le CPLF est tout à fait utile. Il est suggéré de proposer une souscription pour le numéro de la revue du congrès.

- Nomination du secrétariat scientifique pour le mandat de juin 2019 à 2023 :

Le secrétaire scientifique et le secrétaire scientifique adjoint actuels se représentent pour le mandat suivant.

Pour Bernard Chervet et Marilia Aisenstein, le fonctionnement de l'équipe du conseil du congrès est harmonieux. Les congrès à venir se présentent bien. Le Congrès s'est ouvert à de nouvelles sociétés composantes (21 sociétés maintenant).

La discussion s'engage :

Un peu plus d'espace pour la réponse des rapporteurs serait appréciable.

La place du Président de la FEP serait à mettre plus en valeur.

Il serait important que l'on ait connaissance du budget prévisionnel de l'année suivante pour anticiper l'évolution du coût des salles.

Tables rondes : pour dépasser la difficulté d'obtenir suffisamment à l'avance les textes à discuter, il est proposé de s'assurer que les intervenants pressentis peuvent travailler en amont, et rechercher des modérateurs qui organisent le travail.

21 sociétés dont trois nouvelles font partie du CPLF. Il est rappelé que selon les statuts, la liste des sociétés composantes doit être validée par le CA ainsi que, tous les deux ans, les cinq membres composant le bureau du CPLF. Le conseil statutaire du CPLF est actuellement composé de J. Chambrier-Slama, S. Lambertucci-Mann, E. Dahan-Soussy, B. Bensidoun, G. Szwec, qui sont d'accord pour renouveler leur engagement.

Vote à bulletin secret sur les candidatures de Bernard Chervet en tant que secrétaire scientifique du CPLF et Marilia Aisenstein en tant que secrétaire scientifique adjoint du CPLF, et du bureau du CPLF pour le mandat de 2019 à 2023 : 23 oui, 1 abstention.

4/ SPP-Édition

SPP-Edition a été créée par Bernard Chervet lors de sa présidence, et il en a jusqu'aujourd'hui assuré la direction. Le nouveau règlement intérieur étant maintenant validé, il convient d'appliquer l'article le concernant (n°5 de l'article V), dont il est fait lecture.

La procédure étant longue, il est proposé que le secrétariat scientifique ès qualités soit provisoirement nommé directeur de SPP-Édition.

Bernard Chervet apprend au CA qu'un nouvel ouvrage est en projet, la traduction en français de l'ouvrage co-édité par Alain Gibeault « Reading French Psychoanalysis », projet initié lors de son dernier mandat. Cécile Marcoux en avait parlé à Denys Ribas au début de son premier mandat et le bureau n'avait pas eu d'informations depuis. Il est rappelé que SPP-Édition est et doit être une vitrine de la SPP, ses projets découlent de décisions politiques et scientifiques qui doivent être prises par le conseil d'administration.

La diffusion des ouvrages papier est à réfléchir, tout comme l'exploration d'une diffusion électronique : livre électronique, avec paiement, diffusion sur le site de la SPP ? SPP-Edition pourrait permettre la réédition d'ouvrages essentiels épuisés. La commission des publications pourrait se pencher sur ces questions.

Le bureau propose de voter une position d'attente, c'est-à-dire de confier au secrétariat scientifique ès qualités et non en tant que personne, la responsabilité provisoire de SPP-Édition, le temps d'étudier toutes ces éventualités, avant la mise en œuvre du règlement intérieur.

Vote : 23 oui, 1 abstention.

5/ Point sur l'international après le congrès de l'API à Buenos Aires

Le board de l'IPA a voté à une large majorité les modifications du modèle Eitingon, permettant aux sociétés qui le souhaitent d'accepter des analyses de 3 à 5 séances par semaine, au lieu de 4 à 5. Le point sera rediscuté à la FEP début novembre dans une réunion où sont invités les directeurs d'enseignement.

La nouvelle Présidente de l'API, Virginia Ungar, souhaite que le prochain congrès de l'API à Londres soit plus accessible financièrement pour en permettre un plus large accès. Elle s'est positionnée clairement, reprenant les concepts des Baranger, sur le fait que le champ psychanalytique est en interaction avec le champ social.

L'appel au secours des collègues vénézuéliens qui sont en grand danger a été relayé.

Le nombre des membres de l'API est en augmentation.

6/ Commission des représentants régionaux

C. Saint Paul-Laffont, présidente sortante de la CRR, n'a pu venir au CA et s'en excuse. L'élection d'un nouveau président de la CRR aura lieu lors de la prochaine réunion, le 16 décembre 2017 puisqu'il n'y a eu aucune candidature lors des appels pour un vote par correspondance.

7/ Proposition de la création d'une commission des réformes

Devant les problèmes posés par diverses situations dont les tirages au sort, il serait utile d'examiner le règlement intérieur et les statuts pour en simplifier l'organisation administrative. Cela permettrait également de réfléchir sur les fonctions des commissions ouvertes et du CST, d'optimiser la composition de la commission des candidatures, et de repenser l'adéquation des majorités requises pour les changements de catégories.

Cette « commission des réformes » proposerait au CA des solutions, en coordination avec le CST et la commission d'enseignement.

Vote : adoptée à l'unanimité.

8/ Dissolution du groupe Bretagne-Pays de Loire

Le groupe a voté sa dissolution lors de son assemblée générale extraordinaire le 23 juillet 2017. Il n'était plus composé que de quatre membres. Leur trésorier va organiser le transfert des fonds à la SPP.

Le CA regrette la dissolution d'un groupe régional.

9/ Informations

- Comité de suivi des travaux

Une visite de conformité de la Mairie de Paris est prévue le 5 octobre 2017.

Les comités de suivi des travaux et de recherche de fonds peuvent être dissous, maintenant qu'ils ont terminé leurs missions.

Il ne faut pas néanmoins renoncer à chercher des soutiens privés, les soutiens publics se faisant rares. Nous avons reçu un nouveau refus de notre demande de subvention auprès de la Mairie de Paris.

- **La maintenance de la base de données** de la SPP a été confiée à notre informaticien. Le transfert de l'hébergement est désormais effectif. Nous n'avons pas jusqu'ici de maintenance contractualisée avec la société qui avait créé la base de données (Médiamatis).

- La proposition du don d'une tête en bronze de Freud par l'époux sculpteur d'une de nos membres, arménienne a été acceptée.

- **Le CA du CA** va se réunir pour traiter deux dossiers qui lui ont été transmis.

- Les membres ayant une dette de plus de deux ans, qui avaient demandé à donner leur démission au lieu d'être radié, n'ayant pas envoyé leur lettre de démission, seront proposés à la radiation au prochain CA.

- **Le projet de location** de la salle de conférences avance. Elle devrait être répertoriée sur un site de référencement.

10/ Questions diverses

Information du groupe de contact. Une lettre commune, rédigée par D. Ribas, a été envoyée à la Ministre de la santé à propos du rôle de la psychanalyse en psychiatrie, pédopsychiatrie, et de la prise en charge de l'autisme et de sa remise en cause actuelle. La réponse du ministère transmettant nos questions au Directeur général de la santé est au moins un accusé de réception. Cette information pourra être mise sur le site.

Le comité de pilotage du 4^{ème} plan autisme a été constitué, sans psychanalyste mais des membres de la Fédération française de psychiatrie, et des associations de parents favorables à la psychanalyse et la CIPPA ont été accueillies dans des instances de réflexions.

La séance est levée à 23h10.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 28 novembre 2017.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale